



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024 A 19H30

Le 10 octobre 2024, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 3 octobre 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Éléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Isabelle QUESNEL, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE, Mélanie SCHLATTER, Zagros-Hammi TUM.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Philippe ROGER), Naima FERROUDJI (pouvoir à Marc LE MEUR), Norman PANTER (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Marie-Christine CRIBIER (pouvoir à José MARTINS), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Danièle GARCIA), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI).

Absents Excusés : Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 27

représentés : 10

absents : 2

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Laurence MOLINARI est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2024

Délibération n°24-95
DGA : Bachir MERGHEM
Affaire suivie par Bachir MERGHEM

APPROBATION DU CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS « QUARTIERS 2030 » POUR LA PERIODE 2024-2030

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code General des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21,

VU la Loi n° 2014-1750 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion sociale,

VU le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville,

VU la Circulaire du 22 janvier 2019 et l'élaboration d'un Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques en faveur des habitants des quartiers,

VU la Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville dans les départements métropolitains,

VU la Circulaire du 4 janvier 2024 relative à l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030,

VU la délibération n°24-091 du 26 juin 2024 du conseil communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération portant approbation du contrat « Engagements Quartiers 2030 »

VU le contrat de ville Engagements Quartiers 2030 tel que présenté,

CONSIDERANT l'élargissement de la géographie prioritaire dans les quartiers politique de la ville du territoire de Cœur d'Essonne Agglomération, notamment à Sainte-Geneviève-des-Bois, et l'entrée en politique de la ville de deux nouvelles communes,

CONSIDERANT le doublement de la population en politique de la ville, celle-ci passant approximativement de 12 963 à 25 200 habitants,

CONSIDERANT le travail d'élaboration du futur Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » conduit par l'Agglomération avec la contribution des villes concernées et l'intérêt des actions proposées pour le territoire cœur d'essonnien et la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politique Sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la ville réunie le 24 septembre 2024.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE les termes du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » tel que présenté

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »

RAPPELLE ET SOUTIENT la demande des élus de Cœur d'Essonne Agglomération de revenir au niveau de financement de 53 € par habitant en Quartier Politique de la Ville sur le territoire pour ne pas dégrader l'efficacité des politiques publiques menées avec des moyens qui apparaissent insuffisants aujourd'hui.

VOTE	
Pour : 37	
Contre :	
Abstention :	

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération